



Modes de financement



Le CPF pour financer votre permis B :

Pour vous permettre de mener à bien ce projet, utilisez vos droits du compte personnel de formation dès maintenant pour le préparer, sous réserve de satisfaire aux conditions d'utilisation.

Attention, les permis B1 et BE ne sont pas concernés.

Rendez-vous sur votre espace CPF !

Qui est concerné ?

Tout salarié ou demandeur d'emploi ayant acquis des heures au titre du compte personnel de formation (CPF), et souhaitant mener à bien un projet professionnel, ou une sécurisation professionnelle.

Les conditions d'inscription :

- Cette formation "permis de conduire B" doit s'inscrire dans une démarche de projet professionnel et participer à la sécurisation de votre parcours professionnel
- Vous ne devez pas faire l'objet d'une suspension de votre permis de conduire ou d'une interdiction de le passer

L'école de conduite ECF Faidherbe Paris 12 est éligible au CPF car nous :

- avons procédé à la déclaration d'activité prévue par le code du travail
- respectons les critères permettant de s'assurer de la qualité des actions de formation
- sommes inscrit par les organismes financeurs dans leur catalogue de référence.



Le permis à 1€ par jour :

Le Permis 1euro par jour est un prêt de votre banque sans intérêts pour vous car pris en charge par l'État.

Il est destiné aux jeunes de 15 à 25 ans révolus pour les aider à financer leur permis de conduire. Le montant du prêt s'élève généralement à 1 200€, remboursé généralement 30€ par mois.

Autres formations :

Votre agence ECF Faidherbe Paris 12 vous accompagne dans vos démarches pour vous aider à financer votre permis de conduire par l'intermédiaire de divers organismes.

Découvrez ces organismes :

- Pôle emploi
- La CAF
- Formation continue des entreprises